



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 11
Absent : 1

Date de la convocation : 3 mai 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald représenté par JY LARDON
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU
GAUTHIER Guillaume représenté par Y MUSCAT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENT : GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°57

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CAF POUR L'ACHAT D'UN MINI-BUS

Les membres du conseil municipal sont informés que **la collectivité envisage d'acheter un mini-bus pour les déplacements des structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse.**

Actuellement, la commune dispose d'un mini-bus que l'accueil de loisirs et le Point Jeunes utilisent pendant les vacances scolaires pour proposer des sorties, à Châtelleraut et ses alentours (patinoire, piscine, cinéma, lac de la forêt, karting, ...) , à Poitiers (bowling, air jump, spectacles...), et dans le département, dans le cadre d'échanges avec d'autres structures.

Le multi-accueil et le Relais Petite Enfance intercommunal Cenon-Colombiers-Naintré, l'utilisent aussi ponctuellement pour aller à Châtelleraut (cinéma les 400 coups, dojo, ludothèque) ou lors de déplacements dans la commune (au dojo par exemple).

Un deuxième véhicule permettrait de faire des sorties avec des groupes d'enfants plus importants, de diversifier les propositions d'activités dans le but d'apporter une ouverture sociale et culturelle aux publics.

Le fait d'avoir un deuxième véhicule offrirait plus de possibilités, notamment quand plusieurs structures ont des besoins de déplacement les mêmes jours.

L'achat d'un nouveau véhicule s'élève à 45 814 € HT. La CAF peut subventionner ce type d'acquisition à hauteur de 30 à 40 %.

Ce véhicule pourra servir au transport de personnes à mobilité réduite. Ce mini-bus a 9 places assises et peut accueillir jusqu'à 4 fauteuils roulants.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la CAF pour l'acquisition d'un mini-bus avec le plan de financement suivant :

Plan de financement:

-Subvention CAF (40%)	18 325.60 €
-Fonds propres (60%)	27 488.40 €
Total	45 814.00 €

Considérant l'intérêt d'acquérir un 2ème mini-bus pour les déplacements des structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse,

Considérant que la CAF peut subventionner ce type d'acquisition à hauteur de 30 à 40 %,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de solliciter une subvention de 18 325,60 € auprès de la CAF pour l'achat d'un mini-bus,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 15 MAI 2023

